

Avant toute demande papier, il est impératif d'avoir déjà complété et remis le **Dossier administratif unique 2023-2024**. Pour les familles qui effectuent la demande par le portail, il vous suffit d'actualiser vos données familles sur votre espace (coordonnées téléphoniques, adresse mails...) et de joindre les pièces nécessaires (attestation Pôle Emploi, convention ou attestation de stage, contrat de travail, dernier bulletin de salaire).

## ACCUEILS DE LOISIRS & EMIS

# VACANCES D'ÉTÉ 2024

Du 8 juillet au 29 août 2024

## INSCRIPTIONS

ALSH du 6 au 17 mai 2024

EMIS du 7 au 17 mai 2024

### ALSH

#### Direction de l'Éducation

Hôtel Groslot - Place de l'Étape - ORLÉANS  
02 38 79 29 73 ; 74 ou 77  
alsh@orleans-metropole.fr

#### CHOIX DU MODE D'INSCRIPTION



#### SUR LE PORTAIL FAMILLE EN PRIORITÉ

<https://moncompte.orleans-metropole.fr>

(faire une demande de clé auprès de l'Espace famille si vous n'en possédez pas)



#### FORMAT PAPIER

Pour les enfants scolarisés en écoles publiques, la fiche de souhait est à retirer et à remettre auprès du référent relais de l'école. Pour les enfants scolarisés en écoles privées, elle est à retirer et à remettre à la Direction de l'Éducation.

Pour toute information :  
[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)  
Vie pratique / Vie scolaire /  
Accueils de loisirs

Vous pouvez faire vos  
pré-réervations en ligne  
en vous connectant sur  
le portail famille :  
[https://moncompte.  
orleans-metropole.fr](https://moncompte.orleans-metropole.fr)

### EMIS

#### École municipale

#### d'initiation sportive (EMIS)

02 38 79 29 91 - [emis-ovc@orleans-metropole.fr](mailto:emis-ovc@orleans-metropole.fr)  
Informations sur : [www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)  
(Rubrique : Découvrir et sortir / Activités sportives)

#### INSCRIPTIONS

- ▶ Sur le portail famille :  
<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
- ▶ Auprès du guichet unique de la mairie d'Orléans,  
Place de l'Étape - 02 38 79 22 22
- ▶ Dans les mairies de proximité
- ▶ Auprès du référent relais de l'école



Des refus de réservation  
seront opposés si la famille  
est en situation d'impayés  
sur la ou les factures des  
deux mois précédant  
la facture en cours.

**RAPPEL** : en cas de demandes de réservation trop nombreuses, les souhaits seront examinés par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de loisirs et de l'École municipale d'initiation sportive.

#Orleans



[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)

*Ici, c'est Orléans !*



**Orléans**  
Mairie